Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260915-D202609_069-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir-et-Cher

SEANCE DU 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle des fêtes de La Colombe sous la présidence de Monsieur YVON Steven.

PRESENTS : YVON Steven, BOURDEL Pascal, CHARBONNIER Noël, CHERON CHESNEAU Laurence, DAUBRENET Céline, GALLO Eric, GOMES Sandrine, GONDOUIN-LE DUC Elodie, HARROT Thierry, HENAULT Bastien, LAUGERO Anaïs, LEGAGNEUX Bénédicte, MORANT Odile, ORIEUX Richard, PERDEREAU Baptiste, PEREZ Philippe, PROVOST Aurélien, PUECH Valérie, RATELADE Stéphane, REBOULLEAU Guilaine, SEBAN Cécile, SEJOURNE Jérôme, SICARD Lucille, WINNE Frédéric

ABSENTS EXCUSES : BELOSSAT-HUCHET Marie, CLAUDE Lionel, COURTEMANCHE Eric donne pouvoir à YVON Steven

Date de convocation : 10 septembre 2026 *Secrétaire de séance : LAUGERO Anaïs*	*Nombre de Conseillers en exercice : 27* *Nombre de membres présents : 24* *Nombre de suffrages exprimés : 25*

D202609_069 : CONVENTION TRIPARTITE MISE A DISPOSITION LOCAUX MUNICIPAUX (LAEP)
Considérant la proposition de convention tripartite de mise à disposition de locaux pour l'accueil d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) par la CCTVL,

Considérant que la présente convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Beauce la Romaine met à disposition de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire les locaux du multi accueil Frim'Ouz géré par l'Association Familles Rurales Beauce Sud, afin d'y organiser les permanences du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), porté par la Communauté de Communes.

Le LAEP est un espace d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'échanges destiné aux jeunes enfants accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Considérant que cette mise à disposition, en dehors des horaires d'ouverture du multi accueil, s'effectue dans le respect de ses conditions de fonctionnement et des règles applicables à l'établissement.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260915-D202609_069-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- AUTORISER le maire à signer la convention tripartite portant sur la mise à disposition de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire des locaux du multi accueil Frim'Ouz géré par l'Association Familles Rurales Beauce Sud, afin d'y organiser les permanences du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), porté par la Communauté de Communes. La convention est jointe à la présente délibération.

Pour Extrait certifié conforme.
Fait à Beauce la Romaine, le 15 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,

Signé électroniquement par : Anaïs LAUGERO
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - 1er Adjoint

Le Maire,
Steven YVON

Signé électroniquement par : Steven YVON
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - Maire